



Introduction au parrainage

Quelques mots pour vous remercier d'avoir pris la décision de parrainer. Il est difficile de s'imaginer à quel point le fait d'être parrainé change la vie d'une personne à tout jamais. Nous souhaitons que votre filleul saura apprécier le privilège d'avoir été sélectionné et qu'il saura s'en montrer digne.

Voici quelques informations qui vous permettront de mieux comprendre comment le parrainage fonctionne. À chaque mois, le bureau de Child Care (organisme haïtien établi depuis plus de 40 ans en Haïti et avec qui nous travaillons en collaboration) s'assurera que les frais scolaires de l'élève soient payés. Si l'élève a besoin de vêtements, de souliers, de soins médicaux, c'est M. Michelet Bernard, mon représentant au village de Tiverny m'avisera afin que je puisse communiquer avec toi le besoin.

Tout au long de l'année, une somme minime est gardée au compte de l'élève afin qu'au début de l'année scolaire suivante, un plus gros montant soit remis au jeune pour payer son premier mois d'écolage, son uniforme, ses effets scolaires et ses livres. Toute cette procédure est rigoureusement et minutieusement effectuée par Michelet Bernard.

Rapport

Si l'élève est malade, ne se présente pas à l'école ou a quelques autres difficultés, nous en sommes informés et tentons de trouver une solution.

Mon travail, est entre autres choses, de voir au bon déroulement de tout le processus et à ce que chaque jeune reçoive ce dont il a besoin. Nous rencontrons donc les élèves une fois l'an lors de notre voyage missionnaire. À chaque année, quelques semaines sont consacrées à un séjour en Haïti afin de revoir chacun des élèves pour reprendre photos et informations et régler tout problème s'il y a lieu.



Correspondance et rencontres

Les jeunes envoient une lettre à leur parrain environ trois fois par année et lorsqu'ils reçoivent un cadeau de leur parrain. Les jeunes n'ont pas le droit de faire des demandes à leur parrain lors de ces envois.

Les parrains peuvent écrire à leur filleul aussi souvent qu'ils le souhaitent (via la gestionnaire du parrainage) et ont la possibilité de venir en voyage avec l'équipe missionnaire une fois l'an afin de rencontrer leur filleul et vivre une expérience missionnaire inoubliable. Toujours inscrire le nom complet de l'enfant sur vos lettres ou courriel ainsi que son numéro d'identification.

Cadeaux

À Noël, à leur anniversaire ou en fin d'année scolaire, vous pouvez envoyer un montant d'argent n'excédant pas \$50 et doit être envoyé via la Fondation avec l'argent mensuel qui lui est envoyé. Prévoir envoyer un chèque à la Fondation ou communiquer avec cette dernière un mois et demi avant Noël, la date d'anniversaire ou en avril (fin d'année scolaire). Donc, faire un chèque à l'ordre de la F.O.I. et indiquer la raison pour laquelle vous envoyer le chèque et où vous voulez que l'argent soit dépensé. Par exemple : Cadeau de Noël pour l'enfant X – Acheter 1 poche de riz, des vêtements, une paire de souliers, etc. Bien entendu, ceci est à titre d'exemple et ne se veut pas un modèle. La personne responsable du jeune achètera ce qui sera inscrit selon votre recommandation.

S.V.P. lorsque vous envoyez un montant d'argent en guise de cadeau, éviter de le mentionner dans les lettres car les lettres n'arrivent pas en même temps que l'argent et cela peut causer des problèmes d'interprétation.

Il est permis d'acheter une bicyclette usagée avec cadenas et vessies de rechange (environ \$100 US) mais uniquement pour un jeune qui fréquente l'école secondaire car ce sera pour lui un moyen de transport.

Photos

Les jeunes et leur famille sont toujours très contents d'avoir une photo de leur parrain et de leur famille. Si vous envoyer des photos, assurez-vous de les plastifier car elles pourraient être détruites par les pluies qui sont souvent torrentielles.



Coût du parrainage

0 – 3 ans : \$35

École élémentaire : \$45

École secondaire : \$50

Voici comment est réparti l'argent que vous donnez :

Exemple : \$50 canadiens, moins 9% de frais administratifs pour la Fondation = \$45,50. On envoie donc \$45,50 canadiens en Haïti.

Cet argent est transféré en dollars américains. \$44,50 canadiens transférés en dollars américains au taux du jour devient plus ou moins \$41,40 US et le bureau de Child Care Haïti prend également 9% de frais administratifs, cela donne \$37.68.

Le bureau de Child Care garde environ \$5 au compte de l'élève pour un fond d'urgence (maladie ou autres besoins) pour l'élève. Il reste donc \$32.67. Les écoles sont payées directement par Michelet Bernard, responsable du parrainage sur place, pour une somme qui varie entre \$10 et \$15.

Il reste donc entre \$17.00 et \$22.00 par mois à l'élève que vous supportez pour ses achats de livres, photocopies, transport (pour aller au Cayes, il en coûte \$45US/mois), manger, s'acheter un vêtement ou une paire de souliers. La nourriture comme les vêtements coutent la même chose que chez nous au Canada.

Échecs scolaires

Comme c'est le cas chez nous au Québec, il en est de même en Haïti. Il arrive que des jeunes échouent leur année scolaire. Tout comme l'organisme avec lequel nous travaillons en collaboration (Child Care), nous tolérons qu'un jeune puisse échouer son année scolaire deux fois après quoi il lui sera demandé de faire un métier s'il en a l'âge. S'il ne veut pas se soumettre à cette exigence, vous serez avisé et il sera retiré du programme.



LETTRE D'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DES PARENTS

Lorsqu'un élève accède au parrainage, cette lettre est lue et signée par les parents et les élèves en âge de comprendre. Ils doivent la signer en acceptant de s'engager à suivre ces règlements.

Le parrainage n'est pas un dû mais un privilège accordé. Le but du parrainage est de permettre à des élèves sérieux de poursuivre leurs études afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la poursuite d'un travail, qu'il soit manuel ou intellectuel.

Voici les points à respecter :

1. Pour les élèves qui ont doublé leur année scolaire, nous n'allons désormais payer que l'écolage et le reste demeurera au compte de l'élève.
2. Si un élève double deux fois la même année scolaire, il est automatiquement retiré du programme.
3. Si un élève ne fournit pas les efforts exigés par ses enseignants et la direction de l'école, il sera retiré du programme.
4. Les jeunes filles et les jeunes garçons qui sont plus intéressés au libertinage qu'à leurs études seront eux aussi retirés du programme de parrainage.
5. Les jeunes filles qui deviennent enceintes et les garçons qui les ont mises enceintes seront également retirés du programme.
6. Les élèves du programme de la Fondation M.B.P. sont reconnus par le bureau de Child Care comme des élèves respectueux et ayant de bons comportements. Nous en sommes très heureux et nous nous attendons à ce que cela demeure.
7. Aucune demande autre que pour des besoins scolaires seront acceptées.
8. Les chefs d'équipe qui ont comme rôle de changer les chèques mensuels devront désormais se limiter à un dédommagement de 25 gourdes par élèves pour le travail effectué.
9. Les leçons dispensées par maître Guibert sont également un privilège pour les élèves visés. Malheureusement, ce ne sont pas tous les élèves qui ont compris l'importance. Si un élève est inscrit à ces leçons de rattrapage, il est obligatoire d'y assister et de mettre tous ses efforts à l'étude. Dorénavant, les élèves qui n'y assisteront pas régulièrement et qui ne mettront pas tous leurs efforts seront retirés du programme.
10. Les élèves doivent présenter des documents légaux : bordereaux de paiements et relevés officiels de notes sans quoi l'élève en question ne sera pas remboursé ou son écolage payé.



J'aimerais rappeler que : **Si vous changez de compte ou institution bancaire, veuillez-nous en aviser immédiatement car cela entraînera des frais substantiels. Veuillez tenir vos informations toujours à jour : Téléphone, adresse postale et courriel.**

Si vous avez des questions, commentaires ou suggestions, vous êtes invités à correspondre avec moi soit par lettre, courriel ou téléphone et il me fera plaisir de vous répondre. Voici mes coordonnées :

Si vous m'écrivez, mettre "PARRAINAGE" en "Objet" sur votre courriel s.v.p.:

Marie Beulac
864, boulevard St-Germain
Rimouski, QC G5L 0C5
Cellulaire :1.418.730.4322
Courriel : mariebeulac.missionhaiti@gmail.com